



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du Jeudi 27 Septembre 2018

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.2.1, 1.2.2, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 8.5, 8.6, 8.7, 8.8, 8.9, 8.10, 8.11, 8.12, 8.13, 2.1, 2.2, 2.3, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 3.13, 3.14, 3.15, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 5.8, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 6.9, 9.1, 9.2.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 21h10.

Étaient présents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX (à partir du 1.1.1) **Arguel :** M. André AVIS représenté par M. Claude GRESSET-BOURGEOIS **Audeux :** Mme Françoise GALLIOU (jusqu'au 3.2) **Avanne-Aveney :** M. Alain PARIS représenté par Mme Marie-Jeanne BERNABEU **Besançon :** M. Eric ALAUZET (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 1.1.4), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Nicolas BODIN, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 1.1.1), M. Abdel GHEZALI (à partir du 1.1.1), M. Philippe GONON (à partir du 1.1.7), M. Jacques GROSPERRIN, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, M. Thierry MORTON (jusqu'au 3.8), M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX (à partir du 1.1.1), Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET (à partir du 1.1.1), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (à partir du 1.1.5), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (à partir du 1.1.7), Mme Catherine THIEBAUT (à partir du 1.1.7), M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF (à partir du 1.1.1) **Beure :** M. Philippe CHANEY représenté par Mme Chantal JARROT **Bonnay :** M. Gilles ORY **Brillans :** M. Alain BLESSEMAILLE (à partir du 1.2.1) **Busy :** M. Alain FELICE (à partir du 1.2.1) **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT représenté par Mme Andrée ANTOINE **Chalèze :** M. Gilbert PACAUD **Champagny :** M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins :** M. Florent BAILLY **Chaucenne :** M. Bernard VOUGNON **Chevroz :** M. Yves BILLECARD **Châtillon-le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON **Chemaudin et Vaux :** M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.1) **Cussey-sur-l'Ognon :** M. Jean-François MENESTRIER **Dannemarie-sur-Crête :** M. Gérard GALLIOT **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD **Devecey :** M. Michel JASSEY (à partir du 2.1) **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN **Fontain :** Mme Martine DONEY **Geneuille :** M. Jean-Claude PETITJEAN représenté par Mme Sandrine BOUTARD **Gennes :** Mme Thérèse ROBERT représentée par M. Christophe DEMESMAY **Grandfontaine :** M. François LOPEZ **Larnod :** M. Hugues TRUDET représenté par M. Sébastien CUINET (jusqu'au 3.2) **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER (jusqu'au 3.2) **Les Auxons :** M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI **Mamirolle :** M. Daniel HUOT **Marchaux-Chaufontaine :** M. Jacky LOUISON **Mazerolles-le-Salín :** M. Daniel PARIS **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT **Montfaucou :** M. Pierre CONTOZ (à partir du 2.1) **Montferand-le-Château :** M. Pascal DUCHEZEAU **Nancray :** M. Vincent FIETIER **Noironte :** Claude MAIRE **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK **Palise :** Mme Daniel GAUTHEROT **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET **Pirey :** M. Robert STEPOURJINE **Pouilley-Français :** M. Yves MAURICE **Pugey :** M. Frank LAIDIE (à partir du 7.6) **Rancenay :** M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER **Saint-Vit :** Mme Annick JACQUEMET (à partir du 5.1) **Serre-les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU **Thise :** M. Alain LORIGUET **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD **Torpes :** M. Denis JACQUIN **Vaire :** M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD (à partir du 1.1.1) **Vieilley :** Mme Christiane ZOBENBULLER représentée par M. Franck RACLOT **Villars Saint-Georges :** M. Jean-Claude ZEISSER représenté par M. Pascal PETETIN **Vorges-les-Pins :** Mme Julie BAVEREL (à partir du 1.1.1)

Étaient absents : **Besançon :** M. Julien ACARD, M. Thibaut BIZE, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOU, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, Mme Myriam EL YASSA, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Carine MICHEL, M. Michel OMOURI, Mme Rosa REBRAB, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE **Boussières :** M. Bertrand ASTRIC **Byans-sur-Doubs :** M. Didier PAINEAU **Champoux :** M. Philippe COURTOT **Chemaudin et Vaux :** M. Gilbert GAVIGNET **François :** M. Claude PREIONI **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK **La Vèze :** Mme Catherine CUINET **Marchaux-Chaufontaine :** M. Patrick CORNE **Merey-Vieilley :** M. Philippe PERNOT **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA **Novillars :** M. Philippe BELUCHE **Pouilley-les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET **Roset-Fluans :** M. Arnaud GROSPERRIN **Saint-Vit :** M. Pascal ROUTHIER **Saône :** M. Yoran DELARUE **Tallenay :** M. Jean-Yves PRALON **Veslesmes-Essarts :** M. Jean-Marc JOUFFROY **Venise :** M. Jean-Claude CONTINI

Secrétaire de séance : M. Anthony POULIN

Procurations de vote :

Mandants : F. GALLIOU (à partir du 3.3), J. ACARD, T. BIZE, P. BONNET, P. BONTEMPS, E. BRIOT, C. CAULET, P. CURIE (à partir du 1.1.7), Y.M. DAHOU (jusqu'au 3.8) D. DARD (à partir du 1.1.1), M. EL YASSA (à partir du 1.1.1), P. GONON (jusqu'au 1.1.6), M. LEMERCIER, C. LIME, C. MICHEL, T. MORTON (à partir du 3.9), M. OMOURI (à partir du 1.1.1), R. REBRAB (à partir du 1.1.1), D. SCHAUSS (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 1.1.4), C. WERTHE, G. GAVIGNET (à partir du 1.1.1), P. CORNE, P. CONTOZ (jusqu'au 8.13), J.M. BOUSSET, Y. DELARUE, J.Y. PRALON, J.M. JOUFFROY

Mandataires : B. VOUGNON (à partir du 3.3), P. MOUGIN, E. MAILLOT, J. GROSPERRIN, M. LOYAT, C. DELBENDE, F. PRESSE, C. THIEBAUT (à partir du 1.1.6), T. MORTON (jusqu'au 3.8), J.L. FOUSSERET (à partir du 1.1.1), M. ZEHAF (à partir du 1.1.1), C. BOTTERON (jusqu'au 1.1.7), B. FALCINELLA, P. DUCHEZEAU, N. BODIN, S. WANLIN (à partir du 3.9), S. PESEUX (à partir du 1.1.1), A. GHEZALI (à partir du 1.1.1), E. ALAUZET (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 1.1.4), L. FAGAUT, B. GAVIGNET (à partir du 1.1.1), J. LOUISON, D. HUOT (jusqu'au 8.13), F. BAILLY, J. KRIEGER, S. RUTKOWSKI, Y. MAURICE

Délibération n°2018/004319

Rapport n°1.1.2 - Révision des autorisations de programme (AP) et autorisations d'engagement (AE) / crédits de paiements (CP)

Révision des autorisations de programme (AP) et autorisations d'engagement (AE) / crédits de paiements (CP)

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Commission : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Résumé :

Il est proposé de réviser trois AP/CP déjà ouvertes lors des exercices précédents :

- AP/CP « Programme National pour la Rénovation Urbaine PNRU 2016-2019 » : actualisation de l'échéancier des CP sans modification du total de l'AP et de son besoin de financement,
- AP/CP « parc instrumental » : diminution du besoin de financement de cette opération de 27 023,51€ et déplacement de ce reliquat de crédits sur le programme instruments hors AP. Cette AP pourra être clôturée après le vote du CA 2018,
- AP/CP « réalisation d'itinéraires cyclables » : diminution du besoin de financement de cette opération de 74 954,54 € et déplacement du reliquat de crédits sur le programme réalisation d'itinéraires cyclables gérés hors AP. Cette AP pourra être clôturée après le vote du CA 2018.

La révision éventuelle des Autorisations de Programmes (AP) ou d'Engagements (AE) / Crédits de Paiement (CP) ne peut avoir lieu que lors d'une session budgétaire. Le vote de la DM 2 est donc l'occasion d'effectuer ces révisions.

Une synthèse des Autorisations de Programme et d'Engagement est annexée aux maquettes budgétaires de la Décision Modificative n°2 de 2018.

Il est rappelé que le vote du Conseil de Communauté sur ces AP-AE porte sur le montant total de l'AP-AE et sur l'échéancier des CP.

I - AP/CP « Programme National pour la Rénovation Urbaine PNRU 2016-2019 » (Budget Principal)

Caractéristiques financières de l'AP				
	AP initiale (BP 2017)	AP BP 2018	Révision DM2 2018	Variation suite à la révision
Montant des dépenses de l'AP	10 000 000	10 000 000	10 000 000	0,00
Montant des recettes de l'AP	0	0	0	0,00
Besoin de financement de l'AP	10 000 000	10 000 000	10 000 000	0,00

1/ Rappel du programme initial

Le Grand Besançon, l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Ville, l'Etat et leurs partenaires ont signé le 16 avril 2016 un protocole de préfiguration dont l'objectif est de concevoir le projet de renouvellement urbain et d'en définir les conditions de faisabilité et de réalisation. Ce projet fera l'objet d'une convention qui permettra la mise en œuvre de la phase opérationnelle du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU) grand-bisontin bisontin (une convention unique sera signée pour les 2 quartiers concernés : dans un premiers temps – automne 2018 – elle intégrera le projet Grette ; dans un second temps un avenant sera signé pour Planoise).

Parmi les cinq quartiers prioritaires bisontins de la politique de la ville intégrés au contrat de ville du Grand Besançon (signé le 21 février 2015), deux ont en effet été retenus par l'Etat comme éligibles au NPNRU : Planoise, quartier d'intérêt national et la Grette, quartier d'intérêt régional.

Les protocoles de préfiguration ne contiennent normalement pas d'autres actions que des études. Cependant, l'ANRU autorise, lorsque les circonstances l'exigent, le démarrage anticipé de certaines opérations. C'est ainsi que, dans le protocole de préfiguration, l'ANRU a autorisé des opérations de reconstitution de l'offre de logement et la Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale MOUS.

Les 10 M€ sont destinés aux opérations de Renouvellement-Urbain (NPNRU Planoise et PRIR Grette). La MOUS et la reconstitution de l'offre s'intègrent dans cette logique d'opérations.

a) Reconstitution de l'offre

Ces opérations nécessiteront de mobiliser des subventions destinées à accompagner le maître d'ouvrage Grand Besançon Habitat GBH pour les opérations de construction (notamment d'habitat adapté) suite aux démolitions engagées sur son patrimoine des 408 à la Grette.

b) Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS)

Dans le cadre du protocole de préfiguration, l'accompagnement au relogement des habitants des bâtiments 13 et 29 est prévu et financé. Les crédits prévus sont destinés à financer la MOUS réalisée par le CCAS sous maîtrise d'ouvrage du Grand Besançon.

2/ Révision de l'AP/CP « Programme National pour la Rénovation Urbaine PNRU »

Les CP 2018 de cette AP sont dédiés au solde de la MOUS et aux versements d'acomptes de subventions des opérations de production de logements locatifs publics réalisées par Grand Besançon Habitat situés chemin de Palente, rue Mermoz et rue de l'Avenir à Besançon.

Le Grand Besançon ayant l'ambition de faire de Planoise un « quartier d'excellence numérique », en totale cohérence avec le nouveau programme de rénovation urbaine, a postulé à deux appels à projet liés au dispositif ANRU+ : « innover dans les quartiers » et « investir dans les quartiers » et a été retenu.

Les études préparatoires de ces projets, sous maîtrise d'ouvrage du Grand Besançon, portent sur :

- la création d'une coopérative du numérique à Planoise,
- le projet e-inclusion visant à créer un outil d'aide aux démarches en ligne,
- le projet de centrale de production d'énergie solaire en autoconsommation,
- le projet d'aide aux devoirs et à la scolarité grâce au numérique.

Un autre projet, sous maîtrise d'ouvrage Ville, figure dans ce dispositif, (centrale de production d'énergie solaire en autoconsommation) mais n'impacte pas la DM2.

Afin d'engager les diverses actions, des crédits sont nécessaires par redéploiement entre chapitres budgétaires au sein du CP 2018 et en redéployant 50K€ depuis le CP 2023.

Programme révisé (DM 2 2018)

REVISION DM2 2018									
Chapitre	Objet	Montant total de l'AP/CP	réalisé 2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
DEPENSES									
21	Etudes et MOUS	226 000	50 000	176 000					
204	Subventions	9 774 000	54 912	236 513	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	1 482 576
	TOTAL	10 000 000	104 912	412 513	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	1 482 576
RECETTES									
13	subvention	0	0	0	0	0	0	0	0
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	10 000 000	104 912	412 513	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	1 482 576
	Taux de couverture par financement	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

II - AP/CP « Parc instrumental » (Budget annexe CRR)

Caractéristiques financières de l'AP				
	AP initiale (29 mars 2012)	AP précédente BP 2018	AP révisée DM2 2018	Variation suite à la révision
Montant des dépenses de l'AP	676 880	859 880	832 856	-27 023,51
Montant des recettes de l'AP (libération provision)	487 880	421 000	421 000	0,00
Besoin de financement de l'AP	189 000	438 880	411 856	-27 023,51

1/ Rappel du programme initial

Dans le cadre de son installation dans les nouveaux locaux à la Cité des Arts, le conservatoire a dû remettre à niveau son parc instrumental. Pour cela, l'AP/CP « parc instrumental » a été créée lors du Conseil Communautaire du 29 mars 2012 avec une enveloppe initiale de 676 880€ révisée par deux fois pour arriver à une enveloppe globale de 859 880€.

Cette enveloppe aura permis, entre autres, la restauration de 5 pianos à queue, le transfert des 2 orgues dont celui de l'église de Saint François restauré et remonté dans le nouveau conservatoire et l'acquisition d'instruments.

2/ Révision de l'AP/CP « Parc instrumental »

Le Conservatoire a l'opportunité d'acquérir un orgue numérique, à la pointe de l'innovation pour 40K€ (valeur initiale 72K€). Cet orgue est à ce jour, en France, un premier modèle de ce type. Cet instrument révolutionnaire offre, de par son caractère transportable, la possibilité d'une diffusion plus élargie.

Il permettra également de concourir au fonctionnement du 3^{ème} cycle d'enseignement du Conservatoire et au développement (soit 200 élèves concernés) de la création et du travail d'orgue et orchestre.

Pour financer cette acquisition, il est proposé un redéploiement à partir de l'AP/CP Parc instrumental à hauteur du solde de l'AP/CP à savoir 27K€ sur le programme d'acquisition d'instruments hors AP.

Programme révisé (DM 2 2018)

REVISION DM2 2018									
Chapitre	Objet	Montant total de l'AP/CP	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	2018
DEPENSES									
20	Annonces dans le cadre de marché	683	270	305	0		0	108	
21	Acquisition Instruments de musique	832 173	21 535	393 701	271 318	27 006	29 595	89 018	
TOTAL		832 856	21 805	394 006	271 318	27 006	29 595	89 126	0,00
RECETTES									
78	Libération d'une partie de la provision "Matériels et équipements pour le nouveau CRR"	421 000	421 000	0	0	0	0	0	0
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	411 856	-399 195	394 006	271 318	27 006	29 595	89 126	0
Taux de couverture par financement CAGB		49%	-1854%	100%	100%	100%	100%	100%	#DIV/0!

III – AP/CP « Itinéraires cyclables »

Caractéristiques financières de l'AP				
	AP initiale (30 juin 2010)	AP précédente (BP 2018)	AP révisée (DM 2 2018)	Variation suite à la révision
Montant des dépenses de l'AP	2 053 400	2 053 400	1 978 445	-74 954,54
Montant des recettes de l'AP	30 409	30 409	30 409	0
Besoin de financement de l'AP	2 022 991	2 022 991	1 948 036	-74 954,54

1/ Rappel du programme initial

Cette autorisation de programme a été créée pour que le Grand Besançon témoigne de sa volonté à développer les déplacements cyclables à l'échelle de son territoire.

En réduisant l'usage de l'automobile et en favorisant l'intermodalité, cette politique contribue à diminuer la production de gaz à effet de serre. Elle a été conduite en concertation avec l'ensemble des communes du Grand Besançon, des associations et des partenaires concernés. Ainsi, cette autorisation de programme a permis de réaliser tout ou partie des itinéraires cyclables suivants :

- Itinéraire cyclable de Palente à Roche-Lez-Beaupré ;
- Itinéraire reliant le quartier des « Hauts-de-Chazal » de Besançon à Serre-Les-Sapins via François ;
- Itinéraire cyclable reliant Saône à sa gare ;
- Itinéraire Prés de Vaux-Chalezeule ;
- Itinéraire reliant Ecole-Valentin à la halte ferroviaire.

2/ Révision de l'AP/CP « Itinéraires cyclables »

74 954.54 € vont être transférés sur le nouveau programme des itinéraires cyclables pour terminer l'itinéraire de la piscine de Chalezeule – Chalèze.
Ainsi révisée, cette autorisation de programme va être soldée à hauteur de 1 978 445 €.

Programme révisé (DM 2 2018)

REVISION DM 2 2018											
Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2010	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	2018
DEPENSES											
20	études	102 267		905	25 070		6 021	17 633	34 511	9 554	8 574
204	Fonds de concours	0									
21	acquisitions foncières	12 407							96	11 950	360
23	maîtrise d'œuvre et travaux	1 863 772	31 596	3 605	283 115	489 795	142 860	42 484	32 934	395 013	442 370
	TOTAL	1 978 445	31 596	4 510	308 185	489 795	148 880	60 117	67 541	416 518	451 304
RÉCETTES											
13	subventions : CG25, carrefour	30 409	19 392	11 017	0	0	0	0	0	0	0
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	1 948 036	12 204	-6 508	308 185	489 795	148 880	60 117	67 541	416 518	451 304
Taux de couverture par financement CAGB		98%	39%	Remboursement de capital	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Pour rappel, les recettes de subvention ne sont pas intégrées dans l'AP mais des sollicitations ont été faites auprès de l'Etat, la Région Bourgogne Franche-Comté et le Conseil départemental du Doubs

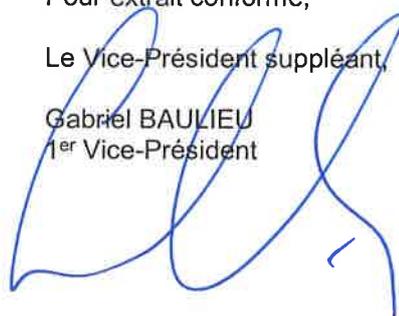
L'AP/CP « Parc instrumental » et « itinéraires cyclables » seront ensuite clôturées après le CA 2018 connu (DM1 2019).

A l'unanimité des suffrages exprimés, 3 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision des autorisations de programme « Programme National pour la Rénovation Urbaine PNRU 2016-2019 », « parc instrumental » et « Itinéraires cyclables ».

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 102

Contre : 0

Abstentions : 3

Ne prennent pas part au vote : 0



Préfecture du Doubs

Reçu le 11 OCT. 2018



Contrôle de légalité